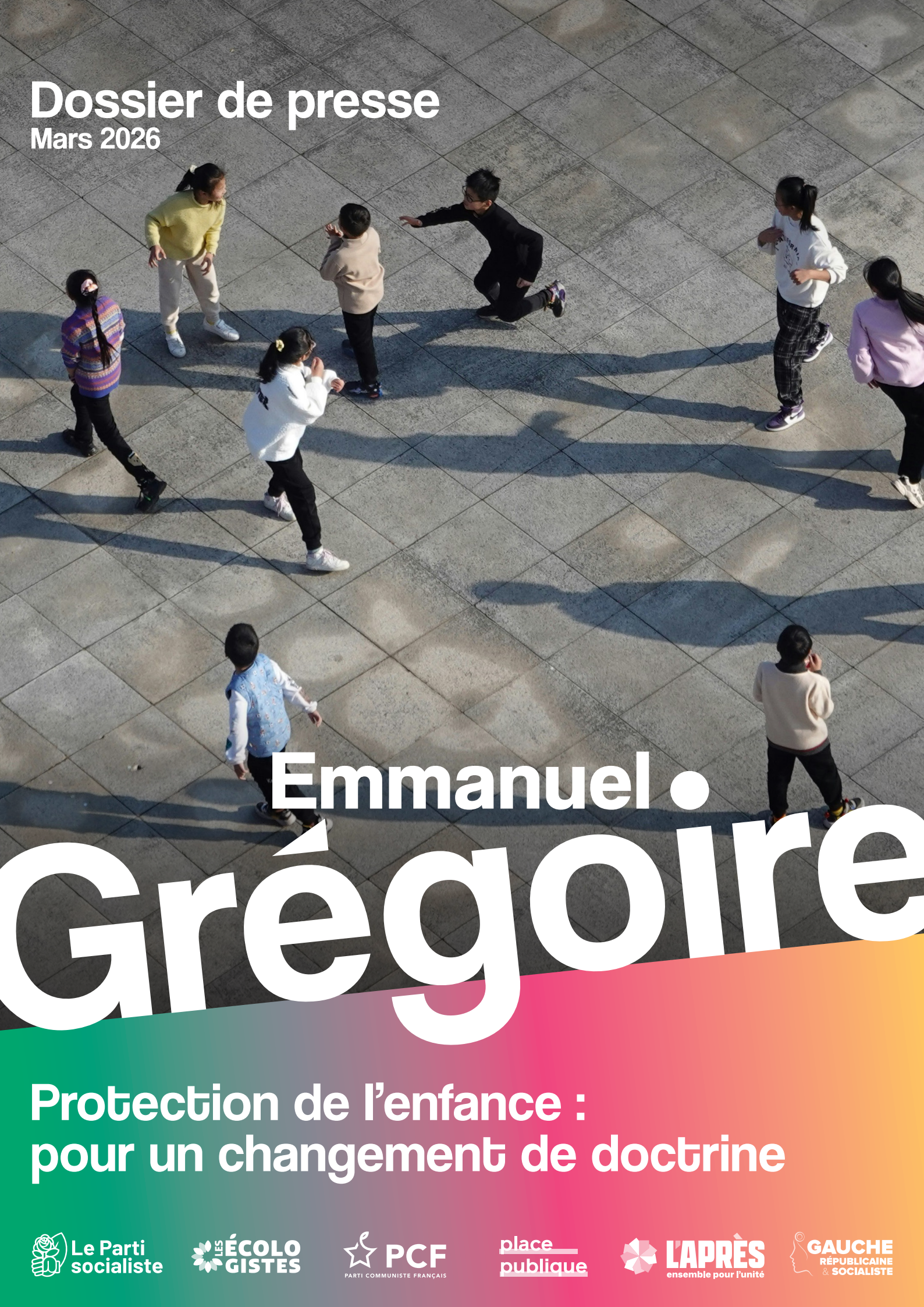


Dossier de presse
Mars 2026



Emmanuel • Grégoire

Protection de l'enfance :
pour un changement de doctrine



Emmanuel Grégoire

Candidat à la mairie de Paris

Je porte aujourd'hui un changement profond de doctrine en matière de protection de l'enfance. Trop longtemps, celle-ci a été pensée et organisée comme une politique sociale parmi d'autres, inscrite dans une logique d'accompagnement ou de réparation. Cette vision n'est plus adaptée à la réalité des responsabilités qui incombent à la puissance publique lorsque la famille ne peut plus assurer pleinement son rôle.

La protection de l'enfance doit être reconnue pour ce qu'elle est réellement : une politique de suppléance parentale. Lorsqu'un enfant est confié à la collectivité, la puissance publique et, à Paris, nous n'intervenons pas seulement comme un soutien social ; elle exerce, par délégation de la société, des responsabilités qui relèvent normalement des parents eux-mêmes. Il s'agit d'assurer la protection, la sécurité matérielle, la sécurité affective, la stabilité quotidienne et l'accompagnement éducatif indispensables à la construction d'un adulte autonome.

Ce changement de regard implique une transformation profonde de notre manière d'agir. Il suppose d'abord de considérer chaque enfant confié comme relevant directement de la responsabilité pleine et entière de la collectivité. Un enfant placé à Paris n'est pas seulement un enfant accompagné par un dispositif : dont nous devons garantir le parcours, la continuité et les perspectives d'avenir.

Il impose également de sortir d'une logique administrative limitée à la minorité légale pour inscrire l'action publique dans le temps long. Notre responsabilité ne s'arrête pas au dix-huitième anniversaire ; elle se prolonge jusqu'à l'autonomie réelle du jeune : autonomie résidentielle, professionnelle, sociale et affective. La réussite de la protection de l'enfance ne se mesure pas à la fin d'une prise en charge, mais à la capacité d'un jeune à entrer durablement dans la vie adulte.

Cette doctrine conduit enfin à changer notre manière de qualifier les moyens engagés. Les ressources consacrées à la protection de l'enfance ne doivent plus être envisagées comme de simples dépenses sociales, mais comme des investissements humains, éducatifs et sociétaux. Investir dans un enfant protégé, c'est prévenir des ruptures futures, renforcer la cohésion sociale et préparer l'avenir collectif.

La protection de l'enfance doit ainsi être pleinement reconnue comme un service public de secours aux populations, mobilisé lorsque les conditions fondamentales de sécurité et de développement d'un enfant ne sont plus garanties.

***Il s'agit moins d'une réforme sectorielle que d'un changement de regard.** Paris sera le département pilote de cette nouvelle approche.*

Mes propositions pour la protection de l'enfance !

1. Un objectif global : désinstitutionnaliser la protection de l'enfance en donnant la priorité aux capacités d'accueil de proximité

La première priorité opérationnelle concerne les capacités d'accueil. De nombreux enfants sont aujourd'hui placés dans des établissements ou familles d'accueil situés hors du territoire parisien, parfois à plusieurs centaines de kilomètres.

Le rapprochement géographique doit devenir un principe directeur. En développant nos capacités d'accueil institutionnelles, mais également en mettant l'accent sur **l'accueil familial, qui doit devenir l'axe central de la désinstitutionnalisation**. Cet objectif passera par la suppression des freins réglementaires ou administratifs dissuasifs, au premier rang desquels l'interdiction du fait d'exercer une activité professionnelle en parallèle de l'accueil familial prodigué à un jeune.

De nombreux citoyens expriment le souhait de s'engager. Il nous appartient de structurer cette volonté.

2. Instaurer un contrôle indépendant des lieux de placement

Deuxième priorité structurante : le contrôle.

Je proposerai la **création d'un Contrôleur des lieux de placement et de l'accueil familial**, compétent pour les établissements publics, les familles d'accueil et les structures associatives habilitées.

Le Contrôleur aura comme mission de garantir le bien-être et la sécurité des enfants confiés. Il veillera à la qualité et à la conformité des lieux de placements, aura la possibilité de contrôler l'ensemble des lieux de placements de façon inopinée et aura accès à tous les documents qui lui sembleront nécessaires. Il disposera de la liberté d'échanger avec le public accueilli et les professionnels.

L'instance pourra être saisie aussi bien par les professionnels que par les enfants confiés. Cet organisme publiera des rapports sur les établissements contrôlés, permettant ainsi de rendre compte mais également de faire remonter les incidents et les bonnes pratiques.

Il pourra requérir auprès du Maire la fermeture, temporaire ou définitive, de structures en cas de manquements graves constatés.

3. Une exigence : zéro enfant à la rue

Dès lors qu'un seul enfant dort une nuit dans la rue, c'est que nous sommes collectivement responsables et qu'il faut tout revoir. À Paris, près de 1 000 personnes en familles sont sans solution d'hébergement ou de logement pérenne.

Derrière chaque chiffre, il y a une enfance abîmée, des nuits passées sous un porche ou dans un gymnase qui entraînent de lourds problèmes de développement. Le droit à l'enfance n'est plus garanti. Quand des enfants, parfois en très bas âge, dorment dehors, nous sommes en situation d'urgence humanitaire.

Liée à la pénurie de places d'hébergement, la seule évocation des critères d'accès au Samu Social doit nous indigner : seules sont prioritaires les femmes enceintes de plus de 8 mois et les familles avec des enfants de moins de 3 mois.

L'urgence n'est plus à savoir qui fait quoi mais comment ces enfants sortent de la rue.

- **Mon ambition est simple : zéro enfant à la rue à Paris.**
Tous les enfants doivent avoir un toit au-dessus de leur tête pour pouvoir vivre dans la dignité.

Je déploierai dès 2026 un dispositif **"Un toit pour chaque enfant"** qui prévoit :

- **Un centre de primo-accueil et d'orientation ouvert 24h/24**, à l'instar de ce qui a été fait en 2015 avec la "bulle" du centre humanitaire en 2016, afin de mettre à l'abri et orienter vers un lieu d'accueil adapté et avec un accueil multilingue ;
- **La création de 1 000 places d'hébergement** (sur 4 000 prévues dans ce Grand Plan) dédiées aux enfants et à leurs familles, adossée à un **maillage de lieux d'hébergement répartis en 10 sites de 100 places** à taille humaine sur tout le territoire parisien ;
- **Une inscription automatique à l'école**, pour garantir la continuité de la scolarité.

Cette situation concerne également les jeunes isolés en recours pour faire reconnaître leur minorité : ils sont aujourd'hui condamnés à l'errance, à la recherche, souvent désespérée, de services répondant à leurs besoins de première nécessité.

Je ne les laisserai pas au bord du chemin. J'ai fait adopter une proposition de loi pour que la présomption de minorité soit garantie et que les jeunes isolés soient pris en charge tout au long de la procédure. Cette proposition de loi a été votée en première lecture le 11 décembre 2025. Le combat continue pour la faire adopter définitivement et la traduire en actes concrets immédiats à Paris.

Voir le dossier de presse sur le sujet

4. Organiser une refonte globale du périscolaire à Paris

Ces dernières semaines, le nombre de signalements de violence sexuelle sur les enfants s'est multiplié. Je veux dire à ces enfants et aux familles, que je les crois, que j'entends leur colère et que je serai toujours à leurs côtés. Nous devons à nos enfants la sécurité absolue.

L'école est le ciment de notre République. C'est grâce à elle que l'on peut s'émanciper et devenir un citoyen éclairé. L'éducation des enfants n'est pas un coût, mais un investissement pour notre avenir commun, pour former des adultes et des citoyens de demain épanouis et avertis.

Deux principes simples guideront notre action :

- Protéger les enfants. Paris doit redevenir exemplaire. L'école et le périscolaire sont des sanctuaires. La protection des enfants et la qualité de leur éducation ne sont pas négociables.
- Favoriser la réussite des enfants avec des écoles publiques attractives, pour apprendre et s'épanouir.

● Lancement d'une convention citoyenne dès avril 2026

Dès le lendemain de ma prise de fonction, le 4 avril 2026, je convoquerai une **convention citoyenne** pour mieux protéger les enfants. Cette convention rassemblera des citoyens tirés au sort, appuyés par une gouvernance représentative des parties prenantes, avec des parents d'élèves, des membres de la communauté éducative, de l'Académie de Paris, des représentants des organisations syndicales et des experts.

Elle évoquera **la protection de l'enfance** pour mieux détecter les situations de violence, les **rythmes scolaires et périscolaires** et la **refonte des apprentissages périscolaires**.

Un vote aura lieu en Conseil de Paris à l'été 2026 et les conclusions de cette convention seront mises en application dès la rentrée 2026.

● Adaptation des rythmes scolaires aux besoins des enfants

La convention citoyenne parisienne aura pour objectif de faire des propositions pour repenser l'organisation des rythmes scolaires et périscolaires pour favoriser le bien-être et l'apprentissage des enfants, permettre la construction d'activités périscolaires de qualité et faciliter l'attractivité des métiers du périscolaire ainsi que le quotidien des équipes éducatives et des parents.

● Des apprentissages repensés et de nouveaux programmes durant le temps périscolaire

Le périscolaire sera pensé autour de la culture, du sport, de l'apprentissage des langues et de la citoyenneté. Nous lancerons le dispositif "un mois, une découverte" : sur le temps périscolaire, nous mettrons en place de programme pour proposer à chaque petite Parisienne et chaque petit Parisien de participer à une activité

artistique et culturelle une fois par mois. Chaque élève en école primaire publique aura une classe de découverte au moins une fois dans sa scolarité.

Nous allons créer une offre “péricollège” : dans les collèges publics, nous développerons une offre d’études dirigées permettant un accompagnement scolaire et une aide aux devoirs, mais aussi des programmes culturels et sportifs à destination de tous les collégiens.

- **Revalorisation des métiers de l’animation et exigence absolue de sécurité**

Nous recruterons 2 800 postes et revaloriserons financièrement les métiers de l’animation . Il y aura une exigence de sécurité maximum pour rétablir la transparence et la confiance avec les parents. Nous favoriserons la montée en compétence des professionnels, notamment pour mieux recueillir la parole des enfants

Voir le dossier de presse sur le sujet

5. Sécuriser les jeunes issus de l’Aide sociale à l’enfance

À Paris, trop de jeunes sortant de l’Aide sociale à l’enfance basculent dans la précarité au moment même où ils deviennent majeurs. Notre engagement est clair : aucun jeune ne doit être en situation de précarité au moment où il prend son autonomie.

Nous mettrons en place les dispositifs suivants pour ces jeunes :

- **Un Revenu Solidarité Jeunesse pour les jeunes issus de l’Aide Sociale à l’Enfance, pour sécuriser l’entrée dans la vie adulte.**

Aucun jeune ne doit basculer dans l’invisibilité sociale au moment même où il prend son autonomie. C’est pourquoi nous mettrons en place un Revenu Solidarité Jeunesse, sous condition de ressources, à destination des jeunes Parisiennes et Parisiens sortant de l’Aide sociale à l’enfance (ASE). Ce revenu constituera un véritable filet de sécurité, adossé à un accompagnement individualisé vers l’emploi, la formation et le logement. Nous construirons ainsi un parcours d’émancipation stable et lisible, permettant à chacune et chacun de se projeter dans l’avenir.

Nous faisons le choix d’accompagner l’entrée dans l’âge adulte qui est une étape décisive dans la construction du citoyen de demain, et la jeunesse est une richesse pour Paris, plutôt que de laisser ces jeunes seuls face aux ruptures de parcours et à la précarité des sorties sans accompagnement.

- **Le prolongement de la garantie d’hébergement et d’accompagnement de 21 à 25 ans, afin d’éviter les ruptures brutales de parcours**
- **Un accompagnement individualisé vers l’emploi, la formation et le logement, pour construire un parcours d’émancipation stable, lisible et suivi dans la durée**

L'objectif est double : prévenir la rue et sécuriser l'insertion. Il ne s'agit pas seulement d'une aide financière, mais d'un accompagnement global et continu, pour permettre à chacun de se projeter, de se stabiliser, et de construire son avenir.

- **Défendre le droit au séjour pour les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs anciennement confiés au service de l'ASE**

La reconnaissance de la minorité et l'accès au service de l'ASE ne produisent pleinement leurs effets que si elles s'inscrivent dans un parcours sécurisé, y compris au regard du droit au séjour. Or, trop souvent, les jeunes confiés au service de l'ASE voient leurs efforts d'insertion brutalement compromis par la précarité de leur statut administratif.

En l'état actuel du droit, seuls ceux ayant été pris en charge par l'ASE avant leur seizième anniversaire peuvent prétendre à l'obtention d'un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale. »

J'ai déposé une proposition de loi le 4 février dernier visant à garantir que les jeunes reconnus comme mineurs et isolés puissent bénéficier, y compris lorsqu'une décision juridictionnelle intervient après leur majorité, d'un titre de séjour adapté à leur situation. Maire de Paris, je défendrai cette continuité des droits pour les mineurs et les jeunes majeurs.

6. Renouveler l'approche préventive

La prévention doit être pensée non comme une offre d'accompagnement théorique, mais comme un soutien matériel et immédiat aux familles fragilisées. L'enjeu consiste à intervenir au moment où les situations commencent à se fissurer, avant que l'épuisement parental ou l'isolement ne produisent des situations de danger caractérisé conduisant au signalement puis au placement.

- **Instituer un véritable droit au répit parental**

La première forme de prévention est celle du répit. Lorsqu'un parent est à bout, quelques heures de conseil ne suffisent pas.

Dans cette perspective, je propose l'ouverture de **crèches à des horaires élargis, incluant des accueils de nuit**. Cette mesure répond à un double objectif : soutenir les familles travaillant en horaires décalés et offrir un répit ponctuel aux parents en situation d'épuisement.

Une ou deux nuits d'accueil peuvent suffire à prévenir une crise familiale. Le coût de ces dispositifs demeure sans commune mesure avec celui d'un placement, tant sur le plan financier qu'humain. La crèche présente en outre l'avantage d'être une structure non stigmatisante, facilitant l'adhésion de parents réticents à solliciter une aide sociale formalisée, y compris dans les classes moyennes ou supérieures.

● Développer massivement les centres parentaux

Entre le maintien à domicile sans soutien suffisant et le placement de l'enfant, il manque aujourd'hui une réponse intermédiaire structurée.

Les **centres parentaux**, déjà prévus dans le CASF (article L. 222-5-3), incarnent cet entre-deux protecteur. L'enfant y est sécurisé et le parent y est accompagné au quotidien. Cette approche vise à éviter les ruptures brutales et à consolider durablement les compétences parentales.

Or, l'offre actuelle est insuffisante. Les délais d'attente produisent un effet délétère : pendant que les familles attendent une place, les situations continuent de se dégrader, rendant parfois inévitable un placement qui aurait pu être évité.

Je mettrai en place, dès le début de la mandature, un plan de renforcement de ces structures, dont le développement sera confié au Contrôleur des lieux de placement et de l'accueil familial.

● Réarmer les mesures d'accompagnement à domicile (AED / AEMO)

Les mesures d'Aide éducative à domicile (AED) et d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) constituent des outils de prévention dont la nécessité n'est plus à démontrer mais dont l'efficacité est aujourd'hui affaiblie par l'allongement des listes d'attente et par le manque de moyens opérationnels.

Lorsque l'intervention débute trop tard, le danger est déjà caractérisé, rendant le placement quasi inévitable.

Trois orientations seront retenues pour la mandature : renforcer les effectifs, réduire drastiquement les délais de mise en œuvre, et permettre des accompagnements intensifs lorsque les signaux faibles apparaissent. Il y aura plus de présence, plus de visites, plus de coordination.

Protéger chaque enfant, garantir chaque avenir : refonder la protection de l'enfance à Paris

“La protection de l'enfance ne peut plus être une politique publique parmi d'autres. Elle constitue l'une des responsabilités les plus fondamentales de la collectivité : protéger ceux qui ne peuvent pas encore se protéger eux-mêmes.

Les propositions présentées dans ce dossier dessinent une transformation complète de notre modèle. Elles reposent sur une conviction simple : une société se juge à la manière dont elle traite ses enfants les plus vulnérables. Désinstitutionnaliser pour mieux accompagner, contrôler pour mieux protéger, prévenir plutôt que réparer, sécuriser les parcours jusqu'à l'autonomie réelle, telle est la cohérence d'ensemble de cette action.

À Paris, nous ferons le choix de la proximité plutôt que de l'éloignement, de la responsabilité plutôt que de la gestion administrative, de l'investissement humain plutôt que de la logique de coût. Aucun enfant ne doit grandir loin de ses repères faute de solutions locales. Aucun enfant ne doit dormir à la rue. Aucun jeune ne doit basculer dans la précarité au moment d'entrer dans la vie adulte. Cette refondation repose aussi sur une exigence démocratique nouvelle : associer les citoyens, les professionnels, les familles et les enfants eux-mêmes à la construction des politiques qui les concernent. La convention citoyenne marquera l'ouverture d'une nouvelle méthode fondée sur la transparence, l'évaluation et la confiance.

Notre ambition est claire : faire de Paris un territoire pilote d'une protection de l'enfance repensée comme un véritable service public de protection et d'émancipation. Une ville qui protège réellement ses enfants est une ville qui prépare son avenir.

Protéger un enfant, ce n'est pas seulement répondre à une urgence : c'est faire le choix collectif de l'avenir.

Paris est aussi à elles et à eux.”

Élections municipales

15 et 22 mars 2026

Contact presse :
presse@emmanuelgregoire.fr

Adèle Nangéroni (06 73 48 50 58)
Mathilde Manso (06 37 85 00 02)

Emmanuel • Grégoire

L'union
de la gauche et des écologistes

